

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
25 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

#### Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.  
M<sup>me</sup> BRENDLER L. pour M<sup>me</sup> DELAVAL MF.  
M<sup>me</sup> RUELLE N. pour M<sup>me</sup> MORELLE V.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> FROMONT V.

**OBJET** : Cantine – fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. A cette date une augmentation de 0,10 € (pour rappel, augmentation de 0,11 € du prestataire) par repas sera appliquée. Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Appliquer une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Le prix du repas passera de 4,10 € à 4,20 €.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 31 mars 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Virginie FROMONT



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **03 AVR. 2023**  
Et de la publication le **03 AVR. 2023**

